

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130307-2013_B085-DE
Date de télétransmission : 13/03/2013
Date de réception préfecture : 13/03/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 MARS 2013
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLE

2013_B085

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer des marchés de fournitures de bureau et papier (2 lots) - (n 12M071 et 12M072)

Le 7 mars 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 1^{er} mars 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Étaient Présents :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARCON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLES Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron.

Excusé(s) avec pouvoir :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président donne pouvoir à BRAMOULLE Gérard – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARCON Jacques – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à TAULAN Francis – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PIERRON Liliane – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLES Marie Pierre – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Christian LOUIT – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren donne pouvoir à Robert DAGORNE.

Excusé(s) :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles .

Gérard BRAMOULLE donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_03

BUREAU DU 07 MARS 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Régis MARTIN

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à l'Achat de fournitures de bureau et de papier (2 lots) – (n° 12M071 et n°12M072)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le marché qui vous est soumis pour autorisation de signature a pour but d'assurer le renouvellement d'un marché existant en matière de fourniture de bureau et papier. Celui-ci vise à assurer le fonctionnement continu de l'établissement en ce qui concerne les fournitures et couvre les besoins de l'ensemble de l'établissement.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 15 février 2013.

Economie du marché :

Le marché a pour objet l'achat de fournitures de bureau et de papier à la communauté du pays d'Aix.

La consultation est décomposée en 2 lots donnant lieu à deux marchés distincts :

- le lot n°1 : Achat de fournitures, petits équipements et matériels de bureau
- le lot n°2 : Achat de papier de bureau

Les variantes ne sont pas autorisées.

Les marchés ne sont pas divisés en tranches.

Chaque marché est conclu pour une période ferme d'un an à compter de la date de notification au titulaire. Il est renouvelable tacitement 3 fois à l'expiration de cette période initiale.

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, les marchés s'exécutent par bons de commande, émis en fonction des besoins, dans la limite des seuils maximum et minimum annuel défini à l'acte d'engagement de chaque lot, soit :

- Pour le lot 1 : Minimum: 25 000 euros HT/an et Maximum : 100 000 euros HT/an
- Pour le lot 2 : Minimum: 20 000 euros HT/an et Maximum : 80 000 euros HT/an

Les prix sont fermes pour la première période, et révisables lors de chaque reconduction.

Estimation du marché :

Pour le lot 1, le marché est estimé à 63 000 euros HT par an.

Pour le lot 2, le marché est estimé à 45 000 euros HT par an.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 09 novembre 2012 aux supports de publicité suivants:

- J.O.U.E
- B.O.A.M P
- La Provence
- Profil acheteur

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 – Prix des prestations - coefficient 0.70
- 2 – Qualité des produits - coefficient 0.20
- 3 – Qualité du service – coefficient 0.10

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 février 2013 a décidé d'attribuer :

- Le marché n°12M071 à la société **FIDUCIAL** pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de **29.501,66 € HT**, le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.
- Le marché n°12M072 à la société **OFFICE DEPOT** pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de **27.285,95 € HT**, le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 15 février 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER** ; le Président ou son représentant à signer le marché n° 12M071 relatif au marché d'achat de fourniture de bureau (lot 1) attribué à la société **FIDUCIAL** pour un montant de **29.501,66 € HT**, le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.
- **AUTORISER** ; le Président ou son représentant à signer le marché n°12M072 relatif au marché d'achat de papier (lot 2) attribué à la société **OFFICE DEPOT** pour un montant de **27.285,95 € HT**, le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émanent à la section Fonctionnement du budget de la CPA **Fonction : 020 Nature : 6064**

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer des marchés de fournitures de bureau et papier (2 lots) - (n 12M071 et 12M072)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



12 MARS 2013